



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.18/2  
15 septembre 1990

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

Réunion du Groupe de travail d'experts  
sur le projet de protocole relatif à la  
protection de la mer Méditerranée contre  
la pollution résultant de l'exploration et  
de l'exploitation du plateau continental,  
du fond de la mer et de son sous-sol

Athènes, 8-11 janvier 1991

Ordre du jour provisoire annoté

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

A leur Quatrième réunion ordinaire (Gênes, septembre 1985), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ont demandé au secrétariat d'amorcer la préparation d'un protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (protocole "offshore"). Suite à cette demande, une consultation technique sur le protocole "offshore" s'est tenue à Athènes les 22-26 septembre 1986. La réunion a examiné les principaux points à inclure dans le protocole proposé afin d'assurer une protection adéquate du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée (UNEP/WG.155/1).

Sur la base des recommandations de la réunion précitée, un projet de protocole a été établi par le secrétariat en coopération avec l'Organisation juridique internationale (OJI) (UNEP/IG.74/Inf.9) et il a été présenté à la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, septembre 1987), laquelle a décidé que "le projet de protocole devrait être réexaminé par les autorités nationales dont les observations devraient parvenir au secrétariat avant la fin de septembre 1988, avec pour objectif de réunir un groupe de travail au début de 1989 et, si les préparatifs étaient suffisamment avancés, de convoquer une conférence de plénipotentiaires chargée d'examiner le texte plus tard dans le courant de la même année".

A la fin de 1989, seules sept Parties contractantes avaient adressé leurs observations sur le projet de protocole. Sur la base de ces observations, il a été rédigé un nouveau document qui incorpore le projet de protocole et les observations reçues. (UNEP(OCA)/MED WG.15/3).

La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, 3-6 octobre 1989) a décidé de convoquer en 1990 la réunion du Groupe de travail d'experts désignés par les Parties contractantes afin d'examiner et de finaliser le projet de protocole "offshore" et de le recommander à une conférence de plénipotentiaires devant se tenir à cet effet à un stade ultérieur. La réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Athènes du 7 au 11 mai 1990. Elle a soigneusement examiné et amendé le projet de Protocole "offshore".

Au cours de la réunion conjointe des Comités techniques (mai/juin 1990), il a été convenu que le Bureau des Parties contractantes examinerait le nouveau projet de Protocole contenue dans le rapport de la réunion du Groupe de travail sur le Protocole "offshore" et déciderait de l'opportunité de réunir une Conférence de plénipotentiaires ou de poursuivre des consultations techniques. Lors

de sa dernière réunion (Rome, 6-7 septembre 1990), le Bureau des Parties contractantes a été informé des développements récents et des observations écrites concernant le Protocole "offshore" soumises par la France, l'Italie et la Turquie, et il a décidé qu'une nouvelle réunion du Groupe de travail serait organisée. Les annotations ci-après à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mardi 8 janvier 1991, à 10:00 heures, par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, dans les locaux de l'Unité de coordination.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera, mutatis mutandis, à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.18/1 et ses annotations figurent dans le présent document. Il est envisagé qu'un groupe ou des groupes restreints de rédaction seront constitués. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français.

Point 5 de l'ordre du jour - Examen du projet de protocole "offshore"

La réunion sera saisie du projet de protocole "offshore" avec les observations reçues figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.18/3. Le Coordonnateur présentera le document. Le président de l'OJI présentera le projet de protocole pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol.

Il est prévu que la réunion examinera soigneusement le projet de protocole et conviendra d'un texte commun.

Sur les points où aucun accord ne pourra se dégager, des textes de rechange seront laissés entre parenthèses pour des négociations ultérieures. Le projet complet remanié sera soumis au Bureau des Parties contractantes (Bruxelles, 6-7 février 1991). Sur la base des recommandations du Groupe de travail, le Bureau décidera sur la date et le lieu de la conférence des plénipotentiaires.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

La réunion souhaitera peut-être examiner toute autre question relative au protocole "offshore".

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la réunion sera close le vendredi 11 janvier 1991 à 18:00 heures.

ANNEXEEmploi du temps proposé

Date	Séance	Point de l'ordre du jour
Mardi, 8 jan.	Matinée Après-midi	1, 2, 3, 4, 5 5
Mercredi, 9 jan.	Matinée Après-midi	5 5
Jeudi, 10 jan.	Matinée Après-midi	5 5
Vendredi, 11 jan.	Matinée Après-midi	Libre 6, 7, 8

Séances de travail: 09:30 - 12:30  
14:30 - 17:30

Pause-café: 11:00  
16:00